

Le secteur des TICs et ALECA : Etat des lieux vs attentes du secteur

En Tunisie, et conformément à l'évolution de l'économie mondiale, le commerce des services est de plus en plus important dans l'économie et représente une part non négligeable du PIB (43% en 2015) et où la part des technologies de l'information et de communications (TIC) représente environ 6% du PIB en 2014 avec une valeur de 4,5 milliards de Dinars, contre 2,5% en 2002. Toutefois, les exportations de services qui étaient essentielles pour résorber une grande partie du déficit commercial sont de moins en moins performantes aujourd'hui...

Fatma MARRAKCHI CHARFI
Professeur d'Economie

[Le rapport](#)

Tunisie [Vidéo]: Augmentation du quota d'exportation de l'huile d'olive vers l'Union européenne



Le chef du gouvernement , Youssef Chahed, qui effectue depuis ce mardi une visite à Bruxelles, capitale de l'Union européenne (UE), a réussi à obtenir auprès des responsables de l'organisation continentale, l'augmentation du quota d'exportations de l'huile d'olive tunisienne vers l'UE de 30.000 tonnes par année sur deux ans.

Cette augmentation a été accordée, en dépit de l'avis de pays producteurs comme

l'Italie ou l'Espagne de ne pas élever le quota.

Rencontre avec la société civile en préparation du deuxième round des négociations avec l'UE sur l'ALECA

Tunis, Jeudi 19 avril 2018

Dans le cadre de la consécration de l'approche participative et en prévision du deuxième round des négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne sur un projet d'ALECA, la Présidence du Gouvernement a organisé le jeudi 19 avril 2018 à une rencontre avec la société civile sous la présidence de Mr Hichem Ben Ahmed, secrétaire d'Etat et chef négociateur de l'ALECA et en présence des négociateurs tunisiens

Le programme de la rencontre prévoit une intervention sur l'approche participative en matière de préparation des négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne dans le cadre de l'ALECA, la présentation des thématiques de l'Accord et un débat entre les participants.

[Le compte rendu \(en format PDF\)](#)

[Le programme \(en format PDF\)](#)

Galerie de photos





ALECA : Le Front Populaire et le PPDU s'expriment

 PAR [NADIA DEJOU](#)

PUBLIÉ LE 06/02/2018 À 10:01

Le débat sur l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) se poursuit. Cela fait des mois qu'on en parle sans pour autant arriver à des solutions concrètes. La conférence ayant pour thème "L'Aleca, partenariat ou domination", organisée par le Front Populaire et le Parti des Patriotes Démocrates Unifiés (PPDU), s'est à son tour penchée sur le sujet.

Quel est l'objectif? Il s'agit de prévoir les conséquences d'un tel accord, s'il voyait le jour entre la Tunisie et l'Union européenne, en favorisant la Tunisie, afin de la soutenir dans cette conjoncture socio-économique délicate. L'événement est de taille, car il faut aborder et comprendre les vrais enjeux, raison pour laquelle un nombre important de représentants de l'opposition était présent.

Ahmed Seddik, député du Front Populaire, souligne que les exportations agricoles

de l'UE sont excédentaires. Il précise à cet effet: « Les politiques publiques de l'Etat tunisien, que ce soit avant le 14 janvier et après la révolution, affirment leur soumission totale à l'UE. Il n'y a aucune vision nationale, aucune intention de se projeter vers l'avenir. Tout comme il est important de se demander ce que l'on veut de l'Europe. Or, ce que nous voulons, nous Front Populaire, c'est ne pas détruire notre agriculture, mais bien au contraire, la préserver ».

Une analyse que beaucoup d'intervenants présents ont confirmé. Le débat lancé à cette occasion a montré qu'un tel traité ne servirait que les intérêts européens. Moustapha Jouili, militant du Front Populaire a indiqué, lors de son intervention, que « le surplus de production européen a pour objectif de se garantir un marché facile. Ce qui entraîne un déséquilibre et le rapport de force est défavorable à la Tunisie ».

Même si les débats de l'[ALECA](#) ont déjà été bien entamés, le Front Populaire a exprimé son refus de voir un tel accord naître, en mettant l'accent sur ses conséquences sur le tissu socio-économique du pays, en particulier dans le secteur agricole. Les membres du PPDU ont affirmé de leur côté que « l'UE veut tirer profit de la situation pour augmenter ses richesses ».

Au bout de deux heures d'échanges, ils ont jugé que c'est à l'Etat de préserver ses richesses, vers un rapport de force équilibré et vers la révision de l'Accord signé en 1995, qui n'est plus d'actualité, car il y va de la souveraineté de l'Etat.

Le sujet de l'Accord de libre-échange complet et approfondi est sans doute l'un des plus difficiles et des plus décisifs à gérer, tant les avis divergent.

Il est à noter que 55% du tissu industriel tunisien a été perdu entre 1996 et 2013. De ce fait, la croissance économique n'a pas dépassé le plafond des 5%, la balance commerciale s'est fortement dégradée et les IDE se sont concentrés sur le littoral, aggravant les inégalités territoriales, sous un régime offshore permettant de rapatrier les bénéfices en Europe.

Patrice Bergamini : une réunion avec l'UE sur la promotion de l'huile d'olive tunisienne

✖ PAR [HAMZA MARZOUK](#)

PUBLIÉ LE 30/01/2018

Invité de l'émission « Naatik bel Akhbar », sur la chaîne nationale Wataniya 1, hier, 29 janvier, Patrice Bergamini, l'ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, est revenu sur l'Aleca et la désinscription de la Tunisie de la liste noire de l'Union européenne.

Revenant sur la désinscription de la Tunisie de la liste noire des paradis fiscaux, [Patrice Bergamini](#) a indiqué que la Tunisie aurait pu présenter ses réponses à temps pour éviter son inscription sur la liste noire. Le Conseil des ministères des Finances de l'Union européenne aurait dû prendre un peu plus de temps étant donné que la Tunisie est le premier pays arabe en transition démocratique dans la région. « La Tunisie n'aurait jamais dû figurer sur cette liste », affirme-t-il.

« La partie tunisienne s'est engagée à lutter contre l'**évasion fiscale** pour une meilleure redistribution de la richesse nationale », fait-il savoir en ajoutant : « Lutter contre l'évasion fiscale est la meilleure moyen de lutter contre la corruption ». « La Tunisie est appelée à perfectionner sa politique fiscale pour mieux créer de la richesse », considère-t-il.

Il n'existe pas de paradis fiscaux parmi les pays de l'Union européenne, avance l'ambassadeur en réponse à la question de l'animateur. L'ambassadeur a affirmé qu'il essaye quotidiennement de faire comprendre que la Tunisie n'est pas un paradis fiscal. La Tunisie joue un rôle très important en matière de lutte contre le terrorisme.

Répondant à une question relative à l'accord de 1995, Patrice Bergamini a indiqué qu'il a permis de booster les exportations tunisiennes vers l'Union européenne de 187% et plus que 3000 entreprises tunisiennes se sont installées en Tunisie, suite

à cet accord, permettant ainsi la création de plus de 300.000 emplois en Tunisie.

Par ailleurs, Patrice Bergamini a fait savoir qu'une réunion se tiendra la semaine prochaine entre des responsables de l'Union européenne et des responsables tunisiens sur la promotion de l'huile d'olive tunisien. Il a indiqué que la balance commerciale entre la Tunisie et l'**Union européenne** n'est pas déficitaire « et s'il existe un déficit ce n'est pas dû à l'Union européenne.

Dans le même contexte, l'ambassadeur a rappelé que l'Union européenne a doublé à trois reprises les primes pour les étudiants en master et pour les jeunes entrepreneurs, à l'occasion de la visite officielle du président de la République en Belgique. Il n'a pas exclu que si les négociations de l'Aleca avancent, les visas seront accordés plus facilement.

La Tunisie sort de la « liste noire » européenne des paradis fiscaux

Jeune Afrique 24/01/18



Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne

Les ministres des Finances de l'Union Européenne ont retiré huit pays de leur liste noire des « juridictions non coopératives en matière fiscale », parmi lesquels la Tunisie, lors d'une réunion ce 23 janvier à Bruxelles.

La Tunisie, le Panama, la Corée du Sud, les Émirats Arabes Unis, la Mongolie, Macao, Grenade et Barbade « ont été retirés de la liste noire (...) après s'être engagés à remédier aux inquiétudes de l'UE », a annoncé le Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne dans un communiqué.

« Nous sommes sortis, c'est officiel », se réjouit Hichem Ben Ahmed, le secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, joint par Jeune Afrique. « Les ministres

européens étaient unanimes. La Tunisie devait quitter cette liste, elle l'a quitté », lance-t-il, en sortant tout juste d'une réunion.

Discussions à venir sur les questions fiscales

Le secrétaire d'État ne cache pas les efforts consentis par ses équipes et les multiples navettes qui ont été nécessaires depuis un mois pour clarifier la situation. Mais le travail a payé. Tunis est du coup engagée dans un dialogue avec l'UE.

« Nous avons promis de travailler sur de nombreux points un peu techniques qui concernent la fiscalité. Il y aura des discussions avec nos partenaires européens à ce sujet », promet le secrétaire d'État.

La liste – qui comporte encore neuf pays après ces huit retraits – avait été adoptée le 5 décembre 2017. Le secrétaire d'État tunisien au Commerce extérieur, Hichem Ben Ahmed était alors présent à Bruxelles pour représenter la Tunisie.

Un coup de pression pour faire signer l'Aleca ?

Comme l'expliquait Jeune Afrique, ce dernier était en charge du dossier « liste noire » pour une bonne raison : il négociait déjà pour la Tunisie dans le dossier de l'accord de libre-échange avec l'Europe (Aleca). La veille de l'annonce, le secrétaire d'État se montrait d'ailleurs déjà très optimiste concernant le retrait de la Tunisie de la liste émise par l'Union européenne sur Shems FM.

Elyès Jouini, ancien ministre au sein du gouvernement provisoire tunisien jusqu'en mars 2011, insistait cependant sur le fait que, selon lui, l'inscription de la Tunisie sur la liste des « juridictions non coopératives en matière fiscale » ne devaient pas être lue comme un moyen pour l'UE de faire pression sur le pays en vue de la signature de l'Accord de libre échange complet et approfondi (Aleca).

Hichem Ben Ahmed évoque un

free visa dans le cadre des négociations sur l'ALECA

Publié le Lundi 22 Janvier 2018 à 10:17

✘ Le Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, et négociateur en chef pour la Tunisie à l'ALECA, Hichem Ben Ahmed, a déclaré ce lundi 22 janvier que la question de mobilité est désormais un point constant dans les négociations avec la partie européenne, portant sur l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA).

Dans un entretien avec RTCI, il a ajouté que cette décision a été convenue tout récemment avec l'Union européenne dans un souci « d'équité économique », de manière à ce que les acteurs européens et tunisiens aient une égalité des chances pour l'accès aux deux marchés respectifs, a-t-il dit en substance.

Un free visa serait ainsi institué pour certaines catégories professionnelles, qui restent à déterminer, a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'Etat a encore souligné que les négociations avec l'Union européenne avancent à pas sûrs, et que le gouvernement tunisien œuvre en la matière pour le bien de la Tunisie. Il a indiqué que la société civile, qu'elle soit pour ou contre cet accord en devenir, allait être écoutée et impliquée dans ce dossier.

Hichem Ben Ahmed a déclaré en préambule que le déficit de la balance commerciale de la Tunisie avec l'UE est passée de 25 % en 1995 à 4 % actuellement, c'est-à-dire que la Tunisie importe, autant qu'elle exporte du marché européen.

Il a encore fait savoir que des bureaux d'étude tunisiens sont en train d'évaluer l'impact de l'accord d'association.

Ce faisant, le secrétaire d'Etat a confirmé que la Tunisie allait être retirée demain, mardi, de la liste noire des paradis fiscaux, décidée le 05 décembre dernier par les 28 ministres des Finances européens, alors réunis à Bruxelles.

ALECA, un risque pour l'économie tunisienne?

PAR [H.M AVEC COMMUNIQUÉ](#)

PUBLIÉ LE 19/01/2018



A cette occasion, le FTDES a revendiqué « *une évaluation indépendante et approfondie, commandée par l'Etat tunisien, sur les conséquences pour les Tunisiens de l'Accord d'Association avec l'UE* ». Ainsi, la revendication cible les répercussions en termes de droits économiques, sociaux et environnementaux, tout en prenant en considération les inégalités sociales et territoriales.

Par ailleurs, le FTDES considère que depuis le début de la mise en œuvre de l'Accord d'association: 55% du tissu industriel tunisien a été perdu entre 1996 et 2013, le chômage a explosé, la croissance économique n'a pas dépassé le plafond des 5%, la balance commerciale s'est fortement dégradée et les IDE se sont concentrés sur le littoral, aggravant les inégalités territoriales, sous un régime offshore permettant de rapatrier les bénéfices en Europe.

L'ONG considère que l'Union Européenne presse la Tunisie à négocier un nouveau traité de libre-échange, l'ALECA.

« *Cet accord concernerait tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, l'énergie ou les services, secteurs essentiels de l'économie tunisienne. Or ces derniers, notamment l'agriculture, ne semblent pas être en mesure de faire face à la productivité européenne, sept fois supérieure dans le cas d'une agriculture massivement subventionnée* », s'alarme-t-il.

Cette situation pousserait la Tunisie à se spécialiser dans des produits d'exportation et à être totalement dépendante des importations européennes et causerait plusieurs pertes d'emploi à un moment où le chômage est un problème essentiel, d'après les estimations du FTDES.

« D'autant que l'ouverture des marchés tunisiens aux entreprises étrangères ne sera pas soumise à l'obligation de recruter le personnel localement, de soutenir le tissu industriel local, ou encore de transférer les technologies », s'inquiète le Forum.

Et d'ajouter que les négociations n'incluent pas la facilitation de la libre circulation des personnes, y compris des travailleurs, alors qu'elle est à la fois un droit fondamental et indispensable pour assurer des opportunités aux Tunisiens en Europe.

ALECA : une offre européenne

Il convient de rappeler que [Patrice Bergamini](#), l'ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, est revenu à maintes reprises sur l'ALECA. Il avait déclaré en septembre 2017 que l'accord de 1995 a permis de booster les exportations tunisiennes vers l'Europe de 187%, que la Tunisie est la première qui a entamé les négociations avec l'Union européenne sur l'Aleca, dans la région du Maghreb et a reçu de l'Union européenne trois fois plus de dons que l'Egypte.

Concernant, la revendication d'entamer des négociations sur la libre circulation dans le cadre de l'ALECA, il a affirmé que « les personnes qui travaillent sur les dossiers des visas ne sont pas les mêmes qui travaillent sur le dossier de l'ALECA et s'ajoute à cela que la situation sécuritaire de la Tunisie et de l'Union européenne n'est pas la même ».

*« En cas d'échec des négociations de l'**ALECA**, les entreprises tunisiennes vont perdre plusieurs avantages et opportunités et de considérer que cet échec va profiter à d'autres pays comme la Chine et la Turquie », a-t-il estimé.*

Accord de libre échange Tunisie -

UE : et la libre circulation des personnes ?



Tunis et Bruxelles, actuellement en pleines négociations en vue d'un accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca), ne pourront faire l'impasse sur la question de l'octroi - ou de la suppression - des visas entre les deux zones.

Les négociations entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca), en cours [depuis octobre 2015](#), s'intensifient depuis la [visite du président du Parlement européen à Tunis, les 30 et 31 octobre](#). Une réunion technique, ainsi qu'un forum, ont notamment été organisés pour construire la « nouvelle relation » qui ferait de la Tunisie un « partenaire privilégié » pour son premier vis-à-vis économique.

La libre circulation des personnes exclue des discussions

Les discussions passent tous les dossiers au crible, depuis les quotas agricoles jusqu'à la mise à niveau de l'industrie, en passant par les barrières tarifaires et, plus généralement, la facilitation de l'entrée des produits tunisiens sur le marché européen. Mais à côté de cette libre circulation des produits, quid de celle des personnes ?

Antonio Tajani, président du Parlement Européen, précise qu'il souhaite que la question des visas fasse l'objet d'un traitement hors Aleca. Pourtant, « la mobilité des personnes dont les professionnels est l'une des clés d'un partenariat approfondi », souligne Hichem Elloumi, vice-président de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica).

Pour lui, l'Aleca « devra faciliter les procédures d'octroi des visas pour certaines catégories de personnes, notamment les étudiants, les chercheurs et les responsables et cadres d'entreprises ». Le numéro deux du patronat tunisien compte, à long terme, sur une évolution vers une pleine mobilité des citoyens, sans visa, dans un futur espace économique commun entre l'UE et la Tunisie.

Parcours du combattant

Pour se sentir partenaires de l'Europe à part entière, l'idéal est que les Tunisiens soit exemptée de visa de court séjour

« Les visas ? Nous avons enregistré 150 000 demandes. Seulement 10 % ont été rejetées en 2016 », indiquait en mars 2017 l'ambassadeur de France en Tunisie, Olivier Poivre d'Arvor. Pourtant, l'obtention d'un visa est un vrai parcours du combattant, surtout depuis que les ambassades ont externalisé ce service, en 2012.

« Au lieu de devoir présenter toute une série de documents administratifs, qui ne garantit pas vraiment que le demandeur revienne en Tunisie, les Européens devraient adopter une procédure similaire à celle des États-Unis, avec un questionnaire précis », suggère Yacine Sammoud, ingénieur dans les télécoms âgé de 28 ans qui a eu des difficultés pour participer à une formation à Bordeaux, malgré la garantie signée par son employeur.

« Travailler ensemble implique de se connaître et de lever les *a priori*. Pour se sentir partenaires de l'Europe à part entière, l'idéal est que la Tunisie soit exemptée de visa de court séjour comme les Ukrainiens et les Moldaves », poursuit le jeune ingénieur, qui n'a eu aucune difficulté pour effectuer un stage aux États-Unis.

Pour « offrir aux jeunes l'opportunité de partir dans des pays européens pour construire leur avenir », Patrice Bergamini, ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, a misé sur le programme Erasmus, destiné à 1 500 étudiants tunisiens, et multiplié par trois les bourses Erasmus Plus. Un progrès qui ne satisfait que partiellement les jeunes Tunisiens, lesquels espèrent plus des négociations en cours.

ALECA : Ben Ahmed évoque l'avancement des études sur les impacts de l'accord sur l'agriculture et les services



24/10/2017 19:00, TUNIS/Tunisie

Tunis, 24 oct. (TAP)-Le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, Hichem Ben Ahmed, a évoqué, lors d'une table ronde organisée, mardi, sur le projet de l'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi (ALECA), l'avancement des études relatives...